

CONSEIL PORTUAIRE  
Du port de KERNERS/BILOURIS  
28 novembre 2019

---

Sur convocation du président, le Conseil Portuaire de Kerners/Bilouris s'est réuni le jeudi 28 novembre 2019 à 14h00, à la Maison des Associations d'Arzon.

**Personnes présentes :**

- M. Roland TABART, Président du Conseil
- M. Claude BOURIN, 1<sup>ER</sup> Adjoint, Vice-Président
- M. Stéphane TESSIER, représentant du personnel
- M. Jacques LE PLAT, représentant des usagers désigné par l'association des usagers,
- M. Jean-Louis JACQUIER, représentant des usagers désigné par l'association des usagers,
- M. Yves TOUBLANC, représentant des usagers désigné par l'association des usagers,
- M. Louis HENRI, représentant des usagers désigné par le Maire,
- M. Yves LE GAC, représentant des usagers désigné par le Maire,
- M. Bruno BLANCHO, représentant des usagers désignés par le Maire,
- M. Bernard LE SAOUT, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie,

Assistait également :

- Mme. Brigitte PETRO, responsable Pôle Aménagement et développement, Mairie d'Arzon

M. Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

- 1- Pré-bilan financier avant clôture exercice 2019
- 2- Bilan des actions 2019
- 3- Bilan passeport escales
- 5- Projets 2020
- 6- Tarifs 2020
- 7- Questions diverses

**1- Pré-bilan financier avant clôture exercice 2019**

Mme Brigitte PETRO, responsable du pôle aménagement et développement, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement aux membres du Conseil portuaire.

Les budgets sont présentés en extrapolant les chiffres au 31 décembre 2019.

**Dépenses de fonctionnement**

La prévision des dépenses (172 085 euros) avait été faite au plus juste en fin d'année 2018 mais même si certaines dépenses ont été plus importantes (chaines et manilles par exemple) que prévu, les dépenses seront seulement d'environ 140 000 euros en fin d'exercice. (Il s'agit d'un rectificatif par rapport à ce qui a été dit en conseil portuaire, après vérification il s'avère que 30500 euros budgétisés en dépenses de fonctionnement ne seront pas réalisés)

Les charges de personnel sont évaluées à 58 000 euros environ, en fin d'exercice des ajustements seront à faire dans le cadre de la gestion des ressources humaines, ce chiffre ne sera cependant pas trop dépassé.

48 631 euros sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements. Lors du dernier conseil portuaire, une information avait été faite sur l'obligation de prendre en compte dans les dépenses de fonctionnement des prochains budgets cette somme importante liée aux investissements conséquents de 2018 ( barge, pontons, voie de manutention, site internet..) mais aussi à un arriéré de dotation aux amortissements signalé par la Trésorerie publique qui a soldé ses comptes lors de sa réorganisation territoriale et avant son déménagement dans les nouveaux locaux de Ménimur. (ex ancienne barge non amortie, anciens matériels de corps morts ...)

A partir du budget de 2020, en accord avec la trésorerie publique, la majeure partie des arriérés de dotations aux amortissements va être apurée et ne resteront que les amortissements pour les travaux et biens récents, pour 2019 cependant le budget doit tenir compte de la somme de 48 631 euros .

Malgré ce montant qui pèse lourd sur les dépenses de fonctionnement l'exercice devrait avoir un solde positif se rapprochant de celui de 2018. (environ + 30 000 euros en 2019 et non 2000 euros comme annoncé en conseil portuaire contre + 33 000 euros en 2018, les dépenses ayant été finalement moins importantes).

#### **Recettes de fonctionnement**

Nous avons estimé en 2018 à 138 000 euros le montant des ventes de produits et prestations de services. A mi-novembre, 98 % de ce chiffre est atteint (135 417 euros). Le montant des ventes de contrats annuels est plus faible de 6000 euros, c'est le résultat de la suppression de la formule de redevance et du passage au prix au mètre linéaire, cela avait été expliqué en 2018, les petits bateaux payaient injustement plus cher que les grandes unités et nous avons rééquilibré les tarifs.

Le chiffre d'affaires des contrats de passages est plus élevé, 30500 euros en 2019 contre 27900 euros en 2018, il y a eu beaucoup de demandes et nous avons augmenté les tarifs de 10% cette année.

Le CA des manutentions et des ventes de passeports escales est identique à 2018 respectivement 2500 euros et 2800 euros.

L'excédent reporté de l'année 2018 (33 985 euros) permet de faire face aux dépenses liées aux amortissements.

#### **Dépenses d'investissement**

180 197 euros ont été inscrits en 2019 en dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de l'emprunt encore en cours représente 9308 euros pour 2019.

Environ 40000 euros seront dépensés en 2019 en investissement, matériels divers et participation au remplacement de la grue de Port Navalo .

## Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont très importantes (180 197 euros) grâce notamment au solde de l'année 2018 reporté (131 565 euros) et aux amortissements (48 631 euros) qui, inscrits en recettes d'investissement constituent un nouveau capital à investir .

### Conclusion :

Le port de Kerners se porte très bien, les finances sont saines et il n'est pas proposé d'augmentation des tarifs en 2020.

*Avis du conseil portuaire sur le Pré-Bilan financier :*

**Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier. Avis favorable à l'unanimité.**

## 2 . Bilan des actions 2019

Entretien des mouillages  
Balisage de plages (Arzon et Saint Gildas de Rhuys)  
Gestion des épaves  
Gestion des navires à passagers  
Mise en place d'échelles de secours pour les pontons de Port Navalo  
Acquisition d'une nouvelle grue

## 3 . Bilan passeports escales

### Synthèse vente de cartes- 2018/2019 ( Hors taxe)

	2018	2019	2018	2019
	Nbre de porteurs		Montant H.T. des ventes	
PORT NAVALO	37	35	1 022,89 €	1 091,60 €
KERNERS	75	71	2 783,42 €	2 732,35 €
ZONES DE MOUILLAGES	42	36	1 309,01 €	1 147,85 €
TOUTES ZONES	154	142	5 119,32 €	4 971,78 €

## Synthèse passeport escales 2018/2019 – escales offertes

	2018	2019	2018	2019
	Nbre nuitées offertes		Montant HT	
PORT NAVALO	78	41	1 471,44 €	792,18€
KERNERS	268	208	6 213,23 €	5 186,00 €
ZONES MOUILLAGES	120	68	2 662,38 €	1 704,14 €
TOUTES ZONES	466	317	10 347,05 €	7 664,62 €

## Synthèse passeport escales 2018/2019 – escales reçues

	2018	2019	2018	2019
	Nbre de nuitées reçues		Montant H.T.	
PORT NAVALO	33	26	419,81 €	369,23 €
KERNERS	26	30	338,81 €	439,41 €
ZONES MOUILLAGES	11	11	134,67 €	151,36 €
TOUTES ZONES	70	67	893,29 €	921,79 €

### Bilan toutes zones « Passeport Escales » sur 2018 et 2019

- Vente de cartes

- 2018 : 5 119,32 € H.T.
- 2019 : 4 971,78 € H.T.

- Escales encaissées des ports extérieurs

- 2018 : 893,29 € H.T.
- 2019 : 921,79 € H.T.

- Dépenses escales payées aux ports extérieurs

- 2018 : 10 347,05 € H.T.
- 2019 : 7 664,62 € H.T.

- Chiffre d'affaire Total H.T.

- 2018 : - 4 334,44 €
- 2019 : - 1 771,05 €

#### 4. Projets 2020

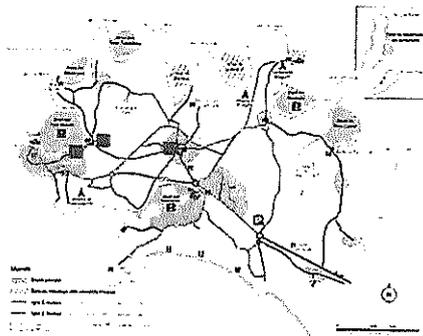
- Proposition d'un nouveau contrat « DUO » dans le cadre d'un partenariat entre la commune et la CPM

**Une solution simple et sans attente pour naviguer avec votre bateau toute l'année.**

- Un contrat annuel
- Emplacement à flot toute l'année
- D'avril au 15 novembre : emplacement sur un mouillage d'Arzon, coté Golfe
- Du 15 novembre à avril : emplacement à flot au Port du Croesty
- Possibilité de séjour de 4 semaines consécutives à terre au Port du Croesty entre le 1er décembre et mi-février. (manutentions, ber et terre-plein inclus)
- Carte Passeport Escales: 15 nuits gratuites dans tout le réseau dont 7 au Croesty. (122 ports)
- 10% de remise sur les prestations de services portuaires
- Accès gratuit à la cale d'échouage

**TARIFS 2019**

Cat	Longueur Hors-tout	Largeur Hors-tout	Surface hors-tout	Tarifs (€ - TTC)
B	6.49	2.45	30.84	1 583
C	6.99	2.60	33.97	1 710
D	7.49	2.70	37.24	1 943
E	7.99	2.80	40.66	2 103
F	8.49	2.95	44.24	2 239



Document non contractuel et dans la limite des places disponibles

Logos: PORT DU CROESTY MORBIHAN, Ports de Moellan et Arzon, Compagnie PORTS DU BREIZHANN, PORT DU CROESTY MORBIHAN, Ports de Moellan et Arzon, Compagnie PORTS DU BREIZHANN

Les tarifs doivent encore être affinés ceux indiqués ne sont pas définitifs, le coût de ce contrat qui devra être renouvelé chaque année doit être moins élevé qu'un contrat annuel au port du Croesty mais plus élevé qu'un contrat à l'année dans les ports et mouillages d'Arzon.

*Avis du conseil portuaire sur le projet de contrat DUO*

**Les membres du conseil portuaires sont favorables au nouveau contrat DUO.**

- **Mise en place de la méthode Visite Simplifiée Comparée (VSC)**

- **Méthode VSC (visite simplifiée comparée)**

Le bureau d'études ACCOAST, spécialisé dans les travaux sur ouvrages maritimes et portuaires a été missionné par la commune pour mettre en œuvre la méthode VSC (visite simplifiée comparée) sur tous les ouvrages maritimes et portuaires de la commune et sur tout le trait de côte.

Il s'agit d'une méthode publique développée et reconnue par l'Etat (le CEREMA)

Objectifs de cette méthode : (prévenir plutôt que guérir)

Réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine d'ouvrages portuaires, sentiers côtiers et équipements (connaissances, caractéristiques et intérêt stratégique)

Aboutir à une caractérisation technique des ouvrages pour définir des critères d'analyses structurels, préparer les supports d'expertise terrain et appréhender les conditions d'intervention.

Analyser le régime juridique de chaque typologie d'ouvrages et équipements pour permettre leur mise en conformité le cas échéant

Accompagner le personnel en vue d'une maîtrise interne de la méthode

Evaluer l'état des ouvrages et élaborer des plans d'actions pluriannuels pour assurer la pérennité des ouvrages

Mettre à jour les données et les états des ouvrages et équipements

Intégration au SIG

Le principal objectif est de limiter les risques d'erreurs dans la stratégie de gestion des ouvrages composant le patrimoine

Le coût de la mise en œuvre cette méthode (46 000 euros TTC est réparti entre le budget principal et les budgets annexes des ports et mouillages)

Le bureau d'études ACCOAST apporte la méthodologie, forme les personnels, met à disposition un progiciel pendant un an afin d'assurer ensuite l'autonomie de la commune dans cette démarche.

ACCOAST a pu déjà examiner l'état de la cale de Bilouris et il apparaît qu'elle ne souffre pas de graves désordres, un rejointoiement est programmé en 2020.

Monsieur Bourin souligne l'importance de cet outil et de la démarche pour assurer la pérennité des ouvrages.

*Avis du conseil portuaire sur le projet de contrat DUO*

Les membres du conseil portuaires sont favorables à la mise en œuvre de cette démarche.

- **Vitesse des navires à passagers**

Les navires à passagers, très nombreux pendant la période estivale ne respectent pas toujours les limitations de vitesse et mettent parfois en danger les plaisanciers en voiliers, dériveurs ou annexes.

Le service des ports et mouillages lors des visites des plans d'eau et du contrôle des nuitées exercera un contrôle en listant les éventuelles infractions, ce rapport sera transmis à la DDTM qui verra comment qualifier ces infractions et les sanctionner.

- **Gestion des annexes**

21 annexes ont été enlevées des racks de Kerners/Bilouris, après affichage , il s'agit des annexes non immatriculées.

Propositions :

- proposer de louer les 15 premiers emplacements d'annexes du port de Kerners ? 30 euros par an avec un numéro de rack ? Les emplacements plus éloignés sont gratuits car plus difficiles d'accès ?
- acheter quelques annexes mises à disposition gratuitement (problème de gestion car contrairement à Port Navalo, il n'y a pas de personnel du port présent à la journée sur le site)

En tout état de cause, un rappel sera envoyé sur la gestion des annexes avec les contrats

Il est convenu que les associations de plaisanciers transmettent leurs éventuelles propositions au bureau des ports et mouillages

## 5. Tarifs

Pas d'augmentation des tarifs en 2020

Les listes d'attente deviennent payantes 15 euros par an pour une inscription sur une liste

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

L'inscription sur les listes d'attentes et le renouvellement devient payant (15 euros l'année) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

A Arzon, le 15 janvier 2020

